



Réf. Farde e-Assemblées : 2395505

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

**Objet :** Convention entre l'asbl "Mission Locale pour l'Emploi" et la Ville de Bruxelles.- Subside 2021.- Frais d'exploitation et de fonctionnement.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2021 (article 2021/85109/33202) un subside nominatif au bénéfice de l'asbl Mission Locale pour l'Emploi d'un montant de 466.140,00 EUR pour couvrir les frais de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Mission Locale pour l'Emploi ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside nominatif octroyé par la Ville - frais d'exploitation et fonctionnement relatif au bâtiment bd d'Anvers 26 - pour l'exercice 2021 est adoptée.

Annexes :

[Convention 2021 MLE FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)